

Compte-rendu de la réunion sur le plan « Mieux produire, mieux diffuser » pour les musiques actuelles

Lundi 6 novembre 2023 – Sites des Bons-Enfants, salle Colette

Présents : BARTOLI Luc (SNEA-UNSA), BEZSONOFF Véra (FEDELIMA), BIEUZENT Yann (FEDELIMA), BOS Antoine (AJC), COGREL Alban (FAMDT), COLIN Boris (FEDELIMA), COUPEAU Mathilde (SMA), DUPUY Rosine (Conservatoire de France), GAUTIER Philippe (SNAM CGT), GOUTIERRE Magdeleine (France Festival), GUINET Nicolas (DRAC), HANNEDOUCHE Aurélie (SMA), HELLIO Haude (France Festival), HOUGRON Maël (FAMDT), LANCIAUX Bertrand (ANESCAS), LASCH Alexandre (SNEP), LAUSSEL Sébastien (Zone Franche), LE BOURSICAUD Xavier (FERAROCK), LE TEXIER Maxime (DGCA-DM), LOMBARD Frédéric (DRAC Centre Val-de-Loire), MAS Louise (DGCA-DM), MOREL Elisa (France Festival), MULLER Dominique (DGCA-DM), PHILIPPE Eric (FNEIJMA), POULLE Jean-Michel (FNCC), ROCTON Anne-Claire (DGCA-SICA), ROGER François (Technopol), ROY Nathalie (SACEM), SAAL Agnès (Ministère de la Culture), VERNAY Erwan (Grand Format), ZELLER Sophie (DGCA)

Excusés : BOBES Alexandra (France Festival), LALLOZ David (FFEA), Elsa FREYHEIT (DGCA), Matthieu DARTIGUENAVE (DGCA)

Ordre du jour:

- Présentation du plan d'action pour la création de la Direction générale de la création artistique (DGCA) « Mieux Produire, Mieux Diffuser » et concertation
- Point informations

PRESENTATION DU PLAN D'ACTION POUR LA CREATION DE LA DIRECTION GENERALE DE LA CREATION ARTISTIQUE (DGCA) « MIEUX PRODUIRE, MIEUX DIFFUSER » ET CONCERTATION

I. Présentation générale du plan d'action par la DGCA

Le plan « Mieux Produire, Mieux Diffuser » :

- Concerne tous les secteurs du spectacle vivant et des arts visuels ;
- Est une réponse à la crise sanitaire puis à la crise économique ;
- A pour objectif de poser les fondements d'un système plus vertueux, basé sur les mutualisations et les coopérations, pour faire émerger « une nouvelle écologie de la production et de la diffusion » ;
- Ne porte pas uniquement sur une année. Il souhaite s'inscrire sur la durée.

La ministre a souhaité qu'un budget (pour rappel, 9 millions d'euros) soit dédié pour accompagner les acteurs de la création artistique dans une démarche de changement.

Les cinq axes stratégiques se déclinent en axes opérationnels

1. Soutenir toutes les formes de coopération et de mutualisation, et supprimer toutes les entraves à la coopération
2. Favoriser la production et la diffusion sur des temps longs, dans un souci d'irrigation artistique des territoires et de conquête des publics
3. Adapter constamment l'offre culturelle, pour tenir compte de l'évolution des pratiques des habitants à tous les âges de la vie
4. Mettre en œuvre une démarche volontariste d'accompagnement à la transition écologique du secteur de la création
5. Travailler à une professionnalisation des acteurs du secteur et veiller à l'attractivité de nos métiers

A cela s'ajoute le travail avec les collectivités locales autour d'un pacte d'évolution budgétaire.

La méthode et le calendrier :

- Un travail de concertation avec les professionnels est piloté par la DGCA et les directions régionales des affaires culturelles (DRAC).
- La DGCA espère une première déclinaison du plan pour décembre pour qu'il soit validé au cours du premier trimestre de 2024.
- Première quinzaine de novembre : concertations par discipline artistique avec les organisations professionnelles
- Deuxième quinzaine de novembre : des réunions thématiques définies en fonction des axes du plan seront organisées

Les musiques actuelles

- Les travaux menés par le groupe de travail sur les musiques actuelles (GTMA), notamment sur l'évolution des SMAC permettent d'alimenter les réflexions et pistes de travail pour le plan d'action « Mieux Produire Mieux Diffuser ».
- Les cinq axes stratégiques sont déjà en travail dans le secteur des musiques actuelles. Ex : les enjeux de coopération sont au cœur des réflexions et des dynamiques de travail du secteur MA, l'adaptation de l'offre culturelle aux évolutions des pratiques des habitants est également un enjeu bien repéré par les acteurs. Le secteur s'est également emparé des enjeux de transition écologique.
- L'objet de la réunion consiste dans un premier temps à repérer les bonnes pratiques avant d'imaginer de nouvelles actions, de nouveaux projets qui répondent aux axes stratégiques de MPMD.

Des contributions écrites des organisations professionnelles pourront compléter les échanges de cette réunion. **Elles sont attendues pour le lundi 20 novembre.**

II. Echanges avec les membres du GTMA sur les cinq axes stratégiques

Echanges généraux

A la première lecture, le plan est bien accueilli par les membres du GTMA. Afin de permettre aux acteurs ou encore aux DRAC de mieux l'appréhender, la FAMDT invite à le contextualiser en y adossant un référentiel autour des Droits Culturels.

La DGCA précise que si le plan priorise les lieux labélisés, il soutiendra également des initiatives qui associent le réseau non labellisé. Les sujets des droits culturels ou de la coopération ne concernent pas uniquement les SMAC mais bien l'ensemble de l'écosystème d'acteurs du secteur.

Le syndicat des musiques actuelles (SMA) rappelle qu'il faut des moyens humains suffisants pour que les structures puissent mettre en œuvre ce plan. Les conditions ne sont aujourd'hui plus réunies dans les SMAC et lieux de musiques actuelles non labellisés.

Les sujets transversaux d'égalité F/M et de diversité, bien qu'ils soient clairement présents dans le troisième axe, traversent l'entièreté des projets et pourraient être plus explicités. Il apparaît nécessaire que ces thématiques soient prises en compte au travers de chacun des axes.

Axe 1 : soutenir toutes les formes de coopération et de mutualisation et supprimer toutes les entraves à la coopération

Question de la suppression des clauses d'exclusivité :

La clause d'exclusivité ne concerne pas uniquement les lieux labellisés. C'est un sujet systémique qui repose sur un fonctionnement économique bien établi dans le secteur de la musique. Supprimer cette clause implique de travailler avec l'ensemble de la filière musicale, pas uniquement la filière des musiques actuelles.

Comment renforcer les dynamiques de coopération ?

- La coopération peut exister dans de multiples formats. Exemple : France Festivals affirme que les festivals collaborent déjà ensemble mais également avec des acteurs sociaux, éducatifs, etc. Tout dépend du projet mené (EAC, création, diffusion etc.) et de son rayonnement (national, régional, interrégional, etc.)
- Une des missions du cahier des missions et des charges des SMAC est l'animation de territoire. Les SMAC s'engagent à coopérer, mais le manque de moyens financiers peut remettre en cause le respect de l'ensemble de leurs missions.
- La coopération ne peut être opérée de façon homogène sur le territoire français car ses réalités sont diverses. Pour exemple, il est difficile de coopérer dans les « zones blanches ».

Pistes de travail :

- Pour soutenir les formes de coopération, il faut prendre en compte toutes les disparités, connaître les acteurs et leurs besoins. Les SOLIMA peuvent être un des outils à mobiliser pour cela.

Exemple inspirant :

- Cooprog, mis en œuvre par l'ONDA : une demande d'extension de la plateforme aux musiques actuelles a été déposée à Alternatives vertes du plan France 2030 ([lien](#)). Une ouverture de la plateforme aux réseaux européens est également à envisager.

Le programme de soutien à la création mutualisée de la DGCA

- Le nouveau programme de soutien à la création mutualisée en musiques actuelles de la DGCA ressort des échanges comme un outil intéressant pour soutenir toutes les formes de coopération et de mutualisation. L'aide est attribuée à des projets de création sur deux ans qui rassemblent un minimum de trois structures dont une salle. Pour l'année 2023-2024, une vingtaine de projets a été aidée sur la quarantaine de dossiers reçus. Ce programme incite et facilite les coopérations entre différents acteurs (festivals, salles, producteurs). L'aide sur deux ans vise à favoriser le temps de l'expérimentation plutôt que celui de la réalisation. La prochaine commission aura lieu en juin 2024. ([lien](#))

Piste de travail :

- Renforcer l'enveloppe dédiée au programme
- Proposer deux commissions en 2024 pour répondre aux réalités des structures (temps nécessaire pour construire des projets de coopération)

Exemples inspirants :

- Projet de création mutualisée entre le Marché Gare (SMAC-Lyon), Temps Machine (SMAC-Tours) et Carton Records autour du projet PARQUET
- Projet de création mutualisée entre la Rodia (SMAC - Besançon), la Sirène (SMAC La Rochelle) et la Cité de la Voix (Centre d'art vocal – Vézelay) autour du projet de création entre l'artiste folk Lonny et l'ensemble musical Agamemnon

Axe 2 : favoriser la production et la diffusion sur des temps longs, dans un souci d'irrigation artistique des territoires et de conquête des publics

Développer les séries dans le secteur des musiques actuelles ?

- Les freins évoqués : les clauses d'exclusivité, la réticence des programmeurs à partager leurs choix de programmation, les coûts des *days-off* et la temporalité des programmations ;
- La logique des producteurs est d'organiser des tournées sans séries. C'est l'usage de ce secteur professionnel.
- Les réalités sont également différentes pour les structures parisiennes qui disposent d'un public potentiel plus important pour envisager des séries.
- Une des missions des SMAC est de faire découvrir des artistes émergents qui n'ont pas la capacité de mobiliser un public suffisant pour une diffusion de plusieurs jours. Le développement des séries est donc limité dans ces lieux qui proposent néanmoins de nouvelles expériences à leur public en amont du concert. Ex : présentation du concert du soir avec d'autres formats pour diversifier les publics.
- En musiques actuelles, la série est d'usage pour les concerts en faveur du jeune public avec plusieurs représentations par jour.
- Les spectacles programmés hors-les-murs sont généralement des formats plus adaptés à la série.

Piste de travail :

- Les adhérents des organisations professionnelles pourront être questionnés sur les freins à lever pour envisager la série.

Limiter la logique d'appel à projet

- De nombreux projets de coopération au service de l'itinérance de groupes existent et suivent une logique d'appels à projet.
- La DGCA précise que le plan MPMD ne reposera pas sur un appel à projet par axe. Le plan tente de sortir de cette logique qui ne permet pas l'inscription des acteurs sur un temps long.
- Il est d'autant plus nécessaire de la supprimer que les SMAC ont de moins en moins de temps et de moyens pour y répondre (cf. : préconisations : séminaire évolution des SMAC).

Pistes de travail :

- Si des projets de coopération structurants sont attendus, ils doivent être pensés sur un temps long. Cela pourrait se faire notamment par le biais des contrats de filière.
- Les projets de coopération déjà engagés et structurants (ex : tournées mutualisées, dispositifs d'accompagnement mutualisés...) sont à repérer.

Améliorer les conditions de production des spectacles de musiques actuelles :

Partant du constat que de nombreux artistes musiques actuelles ne bénéficient pas d'un véritable entourage professionnel nécessaire pour promouvoir efficacement leurs projets artistiques, la SNAM propose deux pistes de travail.

Pistes de travail :

- *Accompagner et soutenir financièrement les diffuseurs (lieux, festivals, etc.) à devenir producteurs d'artistes dépourvus d'entourage professionnel.*
- *Soutenir financièrement les microstructures de production souhaitant accompagner les artistes musiques actuelles dépourvus d'entourage professionnel*

Axe 3 : adapter constamment l'offre culturelle, pour tenir compte de l'évolution des pratiques des habitants à tous les âges de la vie

Les sujets qui n'ont pas pu être approfondis faute de temps :

- L'enjeu de la création musicale à l'adresse du jeune public et du public familial ;
- Les questions de transition numérique.

Axe 4 : mettre en œuvre une démarche volontariste d'accompagnement à la transition écologique du secteur de la création

Question des transports

Le secteur des musiques actuelles a besoin du ministère de la Culture pour faire évoluer les politiques des transports publics pour les artistes. Ex: ils n'ont pas de demi-tarif ou encore les contrebasses sont interdites dans les trains.

Piste de travail :

- Le plan pourrait permettre de saisir les collectivités territoriales et leurs services de transports.
- Le plan pourrait permettre d'ouvrir les négociations avec la SNCF.

Question des « bloc tour »

Exemples inspirants :

- Des initiatives de « *slow touring* » ont déjà été portées, notamment dans les pays scandinaves : tournées de 12 à 15 dates avec des distances de 40 à 50km entre chaque étape.
- Plateforme Cooprog.

Piste de travail :

- Accompagner la démarche d'expérimentation de la plateforme Cooprog aux secteur des musiques actuelles portée par Zone Franche en 2024/2025

Autres projets portés par les membres du GTMA

- Démarche DECLIC « décarbonons le live collectivement » (FEDELIMA/SMA) ([lien](#))
- Projet Landscape d'AJC déposé au PIA4 (projet de deux ans) ([lien](#)) : outils, études et formations
- Convention climat de Zone Franche

Piste de travail :

- Créer une plateforme qui réunirait les travaux et les offres des réseaux sur le sujet

Axe 5 : travailler à une professionnalisation des acteurs du secteur et veiller à l'attractivité de nos métiers

Question de l'attractivité des métiers supports

Les lieux rencontrent des difficultés à recruter sur **les postes liés à la production, à l'administration et à la diffusion.**

Piste de travail :

- Des groupements d'employeurs pourraient être privilégiés. Ils permettraient par ailleurs l'approche croisées et enrichie des pratiques et des métiers, encourageant le décloisonnement des activités dans la filière musicale.
- Renforcer les échanges entre pairs et les formations courtes.

Exemples inspirants : « Gesticulateurs », groupes de travail de la FEDELIMA sur les métiers ressource.

Les chargés d'accompagnement : la mission d'accompagnement des artistes professionnels et amateurs des lieux musiques actuelles nécessite un renforcement de ce type d'emploi, une expertise élargie et renforcée ainsi qu'une bonne connaissance de l'écosystème.

Pistes de travail :

- Renforcer les dispositifs d'accompagnement repérés comme structurants
- Renforcer les échanges entre pairs et les formations courtes en direction des chargés de mission accompagnement

Autres projets des membres du GTMA évoqués :

- Programmes de mentorats par la FEDELIMA ([lien](#))
- Formations « accompagnement à la fonction de direction » (SMA/FEDELIMA/CNM) : [lien](#)
- Le PACT EMMA du SMA ([lien](#))
- Projet de jumelage de lieux de musiques actuelles prochainement mis en place par la FEDELIMA

Question de la formation et de l'insertion des artistes de musiques actuelles

Le parcours des musiciens doit être analysé pour mieux prendre en compte les besoins.

Les réseaux et les parcours de formation en musiques actuelles sont très variés et moins institutionnalisés que ceux de la musique classique.

De nombreuses initiatives relèvent de la solidarité entre professionnels et demandent de la reconnaissance.

Pistes de travail :

- Une observation des parcours des musiciens des musiques actuelles se poursuit (DGCA/POPP) : [lien](#). La publication des travaux est prévue en 2024.
- Le marathon créatif autour des enjeux d'insertion professionnelle des artistes des musiques actuelles, organisé en novembre par Trempo, le Pont supérieur et le ministère seront présentés dans le cadre des BIS (Janvier 2024)
- Renforcer les formations des artistes en matière d'éducation artistique et culturelle
- La SNAM CGT propose d'ouvrir des dispositifs d'insertion professionnelle par l'emploi aux jeunes artistes interprètes des musiques actuelles. Pour exemples les aides aux entreprises regroupées sous le label « 1 jeune, 1 solution », qui facilitent l'emploi de jeunes en sortie de formation ne sont aujourd'hui pas mobilisables pour l'emploi artistique.

Exemples inspirants :

- Dispositif « Transversal » porté par la DGCA regroupant tous les dispositifs de repérage nationaux
- Formations caminaires ([lien](#))
- Bourses de compagnonnage de la FAMDT : [lien](#)
- Travail du Pont supérieur (Nantes)

II. Point d'informations

Maxime Le Texier reviendra prochainement vers les membres du GTMA pour faire un point sur le collectage des données pour l'observation « La place des femmes dans les structures de musique ».

Un chantier autour des outils et méthodologie d'évaluation des SMAC sera prochainement ouvert au sein du GTMA.